

CCAS DE CHÂTEAUBRIANT**D É C I S I O N**

Le Président du CCAS de Châteaubriant,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu, la délibération du Conseil d'Administration du 3 juillet 2020 donnant délégation au Président ou à la Vice-Présidente à l'effet de prendre toutes décisions dans la totalité des compétences énumérées aux articles R. 123-21 et R. 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 juillet 2022,

D É C I D E

Article 1^{er} Pour moderniser et sécuriser le maniement des fonds au sein des régies du CCAS, il est décidé l'ouverture d'un compte bancaire auprès du Trésor public, appelé « compte de dépôts de fonds au Trésor » ou « compte DFT » pour chaque régie de recettes afin de faciliter la traçabilité et la lisibilité des opérations des régies concernées.

Article 2 Ainsi il sera créé un compte DFT pour les régies suivantes :

- Centre communal d'action sociale ;
- Centre de soins infirmiers

Article 3 Madame la Directrice est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20220725-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-07-2022

Publication le : 25-07-2022

Le Président,
Alain HUNAUT



Alain Hunault

Mis en ligne le
25/07/2022

Fait à Châteaubriant,
Le 20 Juillet 2022

Le Président
Alain Hunault
Alain HUNAUT

